

Vincent THIÉBAUT

Député du Bas-Rhin - 9^{ème} circonscription

- *Membre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*
- *Président du Centre Européen de la Consommation - Zei für Europäischen Verbraucherschutz (CEC-ZEV)*
- *Membre titulaire du Conseil Supérieur de la Forêt et du*

Nos Réf. : 2021 01 00012 EL
Haguenau, le 18/01/2021

Madame Sophie CLUZEL

**Secrétaire d'État chargée des
Personnes handicapées**

14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Objet : reconnaissance mutuelle des cartes d'invalidité française et allemande dans la région frontalière

Madame la Ministre,

En tant que Président du Centre Européen de la Consommation, je suis interpellé sur les conséquences issues des mesures de simplification confirmées par la conférence nationale du handicap (CNH) de mai 2016.

De nouvelles dispositions ont en effet conduit à la substitution des cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées par La carte mobilité inclusion (CMI).

Une recommandation relative à la carte européenne de stationnement avait été émise par le Conseil de l'Union Européenne mais certains éléments ne répondaient plus aux préoccupations de sécurisation du titre CMI. Ainsi, la CMI respecte les critères de cette Recommandation européenne **hormis celui relatif au format de la carte.**

Le Gouvernement français avait engagé des démarches auprès des instances européennes et des autres Etats membres en vue d'assurer une large information sur la CMI.

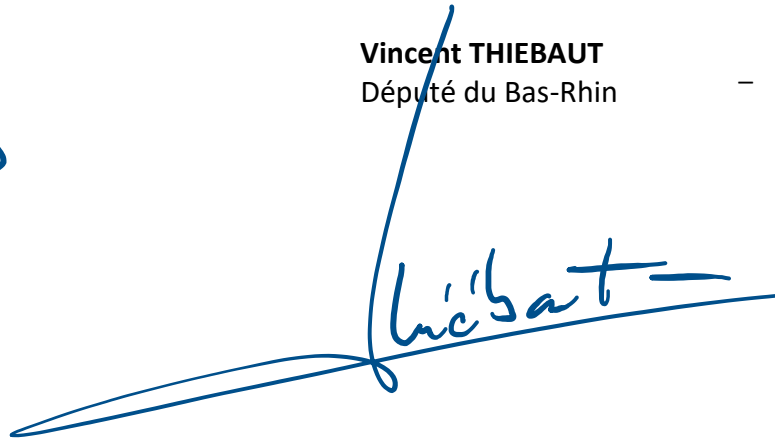
Or, il apparait que ces démarches s'avèrent à ce jour encore infructueuses puisque le CEC enregistre régulièrement des réclamations de personnes handicapées qui se font verbaliser en Allemagne, alors même qu'elles apposent de façon parfaitement visible leur carte française.

Par conséquent et ce afin de pouvoir informer les personnes titulaires de la CMI, je vous demande de bien vouloir me préciser l'état d'avancement ou les éléments issus des démarches engagées auprès de chacun des Etats membres qui visent à garantir la reconnaissance des droits des personnes bénéficiaires de la CMI-stationnement par les autres Etats membres.

Persuadé de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie de recevoir, Madame la ministre, l'expression de mes chaleureuses salutations.

Amitiés

Vincent THIEBAUT
Député du Bas-Rhin



Copie à : Monsieur Clément BEAUNE, Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes